Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Climate Transition Bond Fund, un compartiment libellé en dollars américains du fonds Aberdeen Standard SICAV I, classe d'Actions I Acc USD (ISIN : LU2332245708). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement
Le Fonds a pour objectif de combiner revenu et croissance en investissant au moins 90 % dans des obligations (prêts à des États et des entreprises) émises dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents, qui suivent l'approche d'investissement du Gérant de portefeuille « Climate Transition Bond Investment Approach ».
Du point de vue du Gérant de portefeuille, toutes les obligations soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique.

Politique d'investissement
Titres du portefeuille
- Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations, y compris des obligations d'entreprises et d'États, émises partout dans le monde, incluant les titres infranationaux, les obligations indexées sur l'inflation, convertibles, adossées à des actifs et adossées à des emprunts hypothécaires.
- Le Fonds investit au moins 70 % dans des obligations d'entreprise émises partout dans le monde.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 40 % dans des obligations de qualité inférieure à Investment grade.
- Les émissions non libellées en dollars américains seront généralement couvertes en dollars américains.
- L'investissement dans les obligations suivra l'approche d'investissement.
- L'approche d'investissement identifie les entreprises qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre ou les entités qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique ou les entreprises dont les produits ou services contribuent à réduire les émissions dans l'économie au sens large.
- En outre, nous appliquons un ensemble d'exclusions d'entreprises, conformes au Pacte mondial des Nations unies, relatives à la fabrication de produits du tabac, au charbon en tant que source d'énergie thermique, au pétrole et au gaz, ainsi qu'aux armes.
- Des informations supplémentaires sur l'ensemble de ce processus sont disponibles dans l'approche d'investissement, qui sera publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».
- Cette approche devrait permettre de réduire l'univers d'investissement d'un minimum de 20 %.
- Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Processus de gestion
- Le Fonds est géré activement.
-L'implication auprès des équipes de gestion des entreprises fait partie de notre processus d'investissement et de notre programme de gestion, qui évalue les structures d'actionnariat, la gouvernance et la qualité de la gestion des entreprises.
- Par le biais de l'application de l'approche d'investissement, le Fonds a un minimum attendu de 75 % en investissements durables.
- Les positions du Fonds ne sont pas sélectionnées en référence à un indice et le Fonds ne cherche pas à surperformer un quelconque indice, mais la performance du Fonds (avant frais) peut être comparée sur le long terme (5 ans ou plus) au panier d'indices suivant, qui est rééquilibré quotidiennement aux pondérations indiquées : 60 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporates (couvert en USD), 20 % de l'indice Bloomberg Global High Yield Corporates (couvert en USD), 20 % de l'indice JP Morgan Corporate Emerging Market Bond (USD). Ces indices sont utilisés pour fixer des contraintes de risque et ne comportent pas de facteurs durables.
- Le Gérant de portefeuille cherche à réduire le risque de changements significatifs dans la valeur du Fonds comparé aux indices ci-dessus. Le changement potentiel de la valeur du Fonds (tel que mesuré par la volatilité attendue) ne devrait généralement pas dépasser 150 % de celui du panier d'indices ci-dessus sur le plus long terme.

Produits dérivés et techniques
- Le Fonds peut avoir recours à des techniques d'investissement (y compris des instruments dérivés) pour chercher à protéger et à accroître la valeur du Fonds et à gérer les risques auxquels il est soumis. Les instruments dérivés, tels que les contrats futurs, les options et les swaps, sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs. Autrement dit, leur prix « dérive » d'un autre actif. Ils peuvent générer des rendements lorsque les cours des actions et/ou les indices baissent.

Ce Fonds est soumis à l'Article 9 du règlement SFDR (règlement européen sur la publication d'informations de durabilité).
Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).
Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.
Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement plus faibles — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.
La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.
Le fonds est noté 4 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :
- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.
- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Le fonds investit dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs (qui peuvent inclure des « CLO » (collateralised loan obligations), des « CDO » (collateralised debt obligations) et des « CMO » (collateralised mortgage obligations)). Ces titres sont soumis à un risque de remboursement anticipé ou de report et à un risque de liquidité et de défaut plus élevé comparé aux autres titres de crédit.
- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrir l'intégralité du capital investi au départ.
L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer

en raison des fluctuations des taux de change.
Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.
Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun.
Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.
Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.61%

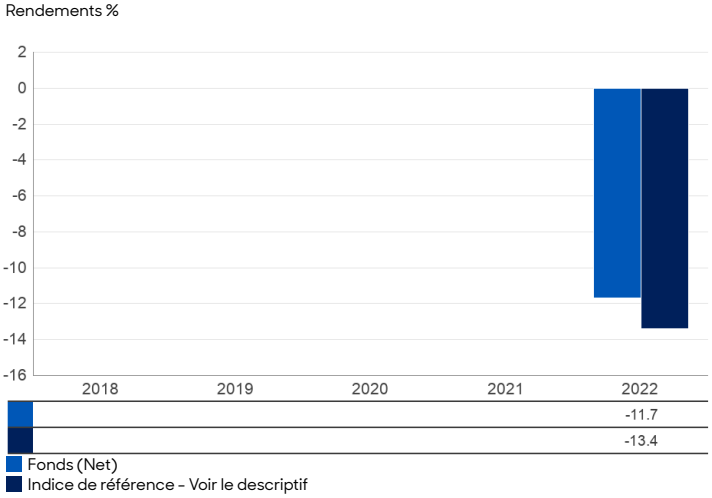
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.
Le montant des frais en cours est arrêté au 30/09/2022. Il ne comprend pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'un droit d'entrée ou de sortie payé par le fonds lors de l'achat ou de la vente dans le cadre d'un autre organisme de placement collectif.
Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Climate Transition Bond Fund, I Acc USD Actions, 31 décembre 2022



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.
La performance est calculée en USD.
Le fonds a été lancé en 2021. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2021.
Indice de référence - [60% Bloomberg Global Aggregate Corporates Index (Hedged to USD), 20% Bloomberg Global High Yield Corporates Index (Hedged to USD), 20% JP Morgan Corporate Emerging Market Bond Index (USD)].

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.
La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.
Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV I, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.
Le prospectus et les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds de Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
Le dépositaire et administrateur du Fonds est BNP Paribas, succursale du Luxembourg.
La législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.
abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du fonds.
Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.abrdn.com et une copie papier sera mise gratuitement à disposition sur demande à la Société de gestion.
*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

L'Aberdeen Standard SICAV I est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITs de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2023.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.